



VILLE DE
LA TOUR-DE-PEILZ
Municipalité

COMMUNICATION MUNICIPALE No 12/2010

le 5 mai 2010

Concerne :

Départ de la police du commerce de La Tour-de-Peilz.

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Dans une séance intervenue en début d'année, la Municipalité de La Tour-de-Peilz a été informée par Police Riviera de son intention de procéder à une réorganisation de ses services administratifs en regroupant la Police du commerce sur le site de Montreux ou de Vevey. Depuis la mise en place de la police régionale, il apparaît que le fonctionnement de cette unité s'en trouverait facilité et amélioré par un rapprochement avec l'un des centres de décision de la police régionale.

La Municipalité comprend les motivations de Police Riviera, tout en soulignant que la problématique de la présence policière uniformée visible sur le territoire de La Tour-de-Peilz reste un sujet sensible auquel il convient d'apporter les réponses adéquates. Il a toutefois été rappelé que la Police du commerce était destinée à être de plus en plus assumée par des collaborateurs en civil, donc, par définition, peu susceptibles de répondre à la préoccupation exprimée ci-dessus.

Pour des raisons de cohérence organisationnelle, la Municipalité a admis le principe du départ de la Police du commerce à une date encore à déterminer mais que l'on peut estimer à début 2011. Elle prend note que des locaux dans la Maison de commune resteront affectés au répondant de proximité et pourront être également utilisés en cas de nécessité par les patrouilles intervenant sur la commune de La Tour-de-Peilz.

La perspective de la libération des locaux du rez-de-chaussée de la Maison commune a conduit la Municipalité à entamer une réflexion sur l'organisation de l'administration communale, ceci dans le cadre du projet de rénovation de la Maison de commune.



